**La liste noire des juges de la cour martiale d’Eysses**

Centrale d’Eysses. Beaucoup de Lot-et-garonnais savent qu’elle est la prison centrale du département, dans la proche banlieue de Villeneuve. Certains ont lu ou entendu que pendant la guerre, des événements dramatiques s’y déroulèrent.

A la fin de 1943, le régime de Vichy décide en effet d’y entasser près de 1500 prisonniers politiques, pour la plupart résistants, auparavant détenus dans des prisons des deux zones ou des camps d’internement. Immédiatement, y fleurissent des projets d’évasion dont un premier réussit le 3 janvier 1944 permettant à 54 prisonniers de se faire la belle. En riposte, Vichy nomme un nouveau directeur. Le samedi 19 février, une insurrection éclate, à l’occasion d’une inspection de la centrale, au cours de laquelle le directeur et plusieurs gardiens sont pris en otage. Accourent autorités, gendarmes, GMR et 150 soldats allemands. Contre la promesse de non-représailles, les mutins libèrent leurs otages.

Le lendemain, une Matford blindée pénètre dans la cour de la prison. Joseph Darnand, Secrétaire général du maintien de l’ordre et chef de la milice en descend, avant de répondre à la promesse de non-représailles : « Je m’en fous », puis d’exiger « 50 têtes » et d’aller festoyer le soir chez le milicien Péribère où il reçoit le préfet Tuaillon auquel il assure qu’au contraire, la promesse aux mutins sera tenue.

Bien sûr, il n’en sera rien. Dès le lundi 21, la Matford de Darnand vient à peine de quitter la centrale que les sbires du « chef » entrent en action. Ils sont quatre : le nouveau directeur milicien Schivo (et son épouse allemande), les intendants de police Jacques Mino magistrat membre du cabinet de Darnand et Charles Hornus, St-Cyrien recruté régionalement par Bousquet, enfin Jocelyn Maret, ex-représentant de produits pharmaceutiques que son adhésion au fascisme a mué en sous-directeur de l’administration pénitentiaire.

Passant par-dessus la tête des enquêteurs de police, ce sinistre quatuor s’emploie aussitôt à mettre en place une cour martiale, telle que l’a instaurée la récente loi du 20 janvier et dont Mino, (qui en a sans doute rédigée une grande partie pour le compte du ministre de la justice Gabolde), est chargé de la mise en œuvre. Cette loi prévoit de déférer devant une telle cour tout individu pris en flagrant délit d’assassinat ou de tentative d’assassinat, sans que ce dernier puisse bénéficier de l’aide d’un avocat. Si la culpabilité de l’accusé est établie, ce dernier est immédiatement fusillé, sans possibilité d’appel ou de grâce.

Le mardi 22 février, trois inconnus arrivent à la prison. Ce sont les trois « juges » qui, au pied levé, vont condamner à mort 12 des 14 détenus dont les « dossiers » leur sont finalement soumis, après un semblant d’instruction. Sans interrogatoires ni audition de témoins, l’audience, de quelques minutes, dit à quel degré d’indignité cette justice pour le moins expéditive est tombée. Au matin du 23 février, ils sont 12 à être fusillés, à Eysses. Mais qui sont les trois « juges » de la cour martiale ?

A ce jour, leurs noms nous restaient inconnus. Il revenait à J.-P. Koscielniak, un des meilleurs connaisseurs de cette triste période en Lot-et-Garonne et auteur de nombreux ouvrages sur elle, de découvrir l’identité de deux des trois d’entre eux, au terme d’une de ces rigoureuses enquêtes parmi les archives – ici essentiellement judiciaires – auxquelles il nous a habitués. On laissera aux lecteurs de son dernier livre le soin de les découvrir, en remarquant que parmi les sept personnes les plus impliquées dans ce simulacre de justice, deux seulement durent en rendre compte : Schivo et Hornus qui furent respectivement exécutés à Agen et à Toulouse à la fin de 1944. Grâce au Vatican, Maret s’enfuit en Amérique du sud, où sa trace s’évapore. De son côté, Mino sera seulement révoqué de son poste de magistrat, avant d’être réintégré en 1955. Quant aux trois juges, dont un reconnaîtra son rôle dix ans après, aucun n’aura jamais à répondre de sa participation à ce tribunal de triste mémoire.

Hubert DELPONT

*Darnand et les fusillés d’Eysses, autopsie d’une répression*, J.- P. Koscielniak, 2019, 160 p., 15 €.